

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-97/SG/CG portant approbation du budget 1974 de la Caisse des Prestations Sociales

n° 74-97/SG/CG

Ministère MINISTÈRE DU TRAVAIL	Date de publication 16 janvier 1974
Numéro JO n° 2 du 25/01/1974	Date du numéro 25 janvier 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 41/73/CPS du 7 décembre 1973 du Conseil d'administration de la Caisse des Prestations Sociales portant adoption pour 1974 du budget et des états prévisionnels des recettes et des dépenses de cet organisme, DELIBERATION N° 41/73/CPS Est adopté le budget de la Caisse des Prestations Sociales pour l'année 1974, conformément au détail figurant sur les documents annexés à la présente délibération, et arrêté de la façon suivante : 1° BUDGET DE LA GESTION DES OPERATIONS ADMINISTRATIVES : Gestion C 1 – gestion administrative : Dépenses.....74 654 810 recettes.....123 988 00 Gestion C 2 – gestion administrative « vieillesse » : Dépenses.....3 685 000 recettes.....3 900 000 2° BUDGET DES OPERATIONS DE PREVENTION DES ACCIDENTS I TRAVAIL ET-D’ACTION SANITAIRE ET SOCIALE : Gestion D 1 – prévention des accidents du travail et maladies professionnelles : Dépenses.....1 979 580 recettes.....2 100 000 Gestion D 2 – action sanitaire et sociale : Dépenses.....16 307 800 recettes.....17150 000 Gestion D 3 – centre de formation hôtelière d’Arta : Dépenses.....12 710 800 recettes..... 12 710 800 3° ETATS PREVISIONNELS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES GESTIONS CONCERNANT LES DIFFERENTES PRESTATIONS SOCIALES ET LA REPARATION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES : Gestion À (prestations familiales) : Dépenses.....167 000 000 recettes.....175 700 000 Gestion B (accidents du travail) : Dépenses.....131700 000 recettes.....148 600 000